



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## délinquance

Question au Gouvernement n° 1046

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Henry Chabert.

M. Henry Chabert. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

La montée de la violence dans les banlieues est évidente, monsieur le ministre. Elle a été soulignée par notre collègue Dominique Baudis, et mon expérience me conduit à approuver totalement ses propos. Mais elle se manifeste aussi dans les centres-villes où des bandes de plus en plus nombreuses, de plus en plus jeunes, de plus en plus armées, n'hésitent pas, en plein jour, à attaquer des commerces ou à racketter nos concitoyens. Il devient donc urgent d'apporter une réponse adaptée et efficace à la délinquance, tant dans sa prévention que dans sa répression, en traitant tous les maillons de la chaîne de sécurité.

C'est une question importante. Or, il semblerait que, sur différents points, la cacophonie règne au sein du Gouvernement, où de grandes déclarations sont devenues la règle, sans toujours être suivies d'effet en termes d'action.

Le dernier exemple en date a vu Mme la ministre de la justice déclarer qu'elle ne savait pas ce qu'étaient les centres de retenue dont M. le ministre de l'intérieur avait parlé. Après quoi, chacun s'est exprimé - le ministre de la ville, la ministre de l'environnement - si bien que, avouons-le, il faudra bientôt un décodeur pour faire la synthèse de la pluralité gouvernementale. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le ministre, vos collègues du Gouvernement ne vous suivent pas. Aussi, pourriez-vous nous préciser si vos déclarations en matière de lutte contre la délinquance ne sont que des déclarations d'intention ? Dans le cas contraire, pouvez-vous nous indiquer ce que sont les centres de retenue dont vous avez parlé, ainsi que le type de délinquants auxquels ils s'adressent. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une réponse courte, car il reste encore une question.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. M. Chabert, en tant qu'élu de la région Rhône-Alpes, sait ce que cacophonie veut dire ! (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Quoi de plus naturel, monsieur le député, que, face au problème, qui nous interpelle tous, de la montée des violences urbaines - près de 25 000 faits recensés en 1998, même si, pour la plupart d'entre eux, cette violence est de faible intensité, sans connotation anti-institutionnelle -, problème qui contribue au mal vivre de nos villes, quoi de plus naturel, dis-je, que l'on s'interroge et que l'on fasse des propositions pour le traiter ?

Mais auparavant, il convient de poser un diagnostic lucide.

Vous ne me retirerez pas le bénéfice d'une certaine inventivité langagière. Le mot retenue évoque des souvenirs pour tous, il n'est pas méchant et dit bien ce qu'il veut dire. Mais si l'on trouve mieux, je n'y vois aucun inconvénient et je ne suis absolument pas attaché à tel ou tel mot. Ce qui compte, pour moi, c'est de traiter efficacement le problème, qui se pose à nous aujourd'hui, des violences urbaines et d'une délinquance des mineurs qui va malheureusement croissant puisqu'elle représente pratiquement le quart de la délinquance totale.

Je suis sûr que le Gouvernement trouvera très rapidement des réponses satisfaisantes. (Applaudissements sur

les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur** : [M. Henry Chabert](#)

**Circonscription** : Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1046

**Rubrique** : Jeunes

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 janvier 1999, page 38

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 janvier 1999